

# Règlement 2024 TRAIL DES CERFS

## CONSIGNES SANITAIRES

En raison de la pandémie Covid-19, ce règlement est susceptible d'être modifié selon les recommandations définies par le ministère des sports et les services de préfecture.

Tout présent s'engage alors, à respecter les règles sanitaires en vigueur.

Le port du masque sera consigné, avant le passage de la ligne de départ, et, dès le passage de la ligne d'arrivée.

Chacun des coureurs devra respecter la distanciation des 1 mètre durant tout l'évènement, soit :

- lors de la récupération des dossards
- lors de l'attente de son propre départ
- lorsqu'il dépasse un autre coureur sur la course

## CONSIGNES SANITAIRES

### RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement, vous vous engagez à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouverts ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- Port du masque consigné sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie si les circonstances l'exigent.
- Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
- Ne pas cracher au sol
- Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
- Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
- Respecter et laisser les lieux publics propres
- Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.

## **1 - Inscriptions / participation :**

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés majeurs.

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running **délivrée par la FFA**, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération agréée, uniquement**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;
- ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. **Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.**

Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence de l'année en cours, soit un certificat médical (ou une copie) sur lequel doit apparaître la mention "non contre-indication de la pratique du trail ou de la course hors stade en compétition" datant de moins d'un an au 28/04/24

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

## **2 - Epreuve :**

3 distances vous sont proposées :

Le 15 km (parcours également ouvert à la marche nordique ou sportive), le 28 km et le 38km

La progression s'effectue en suivant des rubalises.

Nota : en fonction des contraintes des autorités administratives, il est possible que les distances annoncées soient revues légèrement à la baisse ou à la hausse (une information sur le site sera publiée le cas échéant)

Barrières horaires :

- elles vous seront communiquées dès validation du parcours par l'ONF
- Ne concerne que le 28 et 38km

## **PARTICIPATION au Challenge Natura Trail :**

**LE TRAIL DES CERFS** participe au Challenge Natura Trail 2023/2024

Voir règlement sur le site [www.aesn78.fr](http://www.aesn78.fr)

4ème et dernière manche du challenge :

- le 15km sur le challenge court
- le 28km et le 38km sur le challenge long

## **3 - Départ / Arrivée / Dossards**

LE 28 AVRIL 2024 au gymnase du LIEUTEL à LA QUEUE LEZ YVELINES  
38 km briefing à 6H50 et départ à 7H  
28 km briefing à 7H50 et départ à 8H  
15 km briefing à 8h50 et départ à 9H  
(sous réserve de modification voir site aesn78).

Retrait des dossards le 28/04/24 partir de 6h sur le site.

#### **4 - Droits d'engagements**

Les inscriptions se font :

- Via le site internet de l'organisation ([www.aesn78.com](http://www.aesn78.com))
- Via courrier en récupérant le bulletin sur le site

Attention : une inscription est prise en compte si et seulement si le bulletin d'engagement, le certificat médical et droit d'engagement reçus et validés.

L'ensemble des pièces doivent être collectées en amont de la course

Droit d'engagement :

15 km : 18 euros  
28 km : 25 euros  
38 km : 30 euros

Aucun accusé de réception n'est adressé, merci de vérifier votre inscription sur le site [www.aesn78.com](http://www.aesn78.com).

Chèque à l'ordre de l'AESN78 à envoyer à : AESN78 chez Mr/Mme FEUTRY 4bis route des haizettes 78490 GROSROUVRE

#### **5 - Annulation inscription / annulation ou report de l'épreuve**

**Annulation à la demande du coureur :**

- En cas de maladie ou accident uniquement

Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail ou par courrier

Un justificatif médical est obligatoire attestant de la contre-indication à participer à la course.

Aucune demande ne sera acceptée dans les 15j précédant la date de la course.

Conditions d'indemnité :

- le remboursement interviendra au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation.

**Annulation de la course :**

- En cas d'annulation de la course par les autorités compétentes (préfecture, mairie, gendarmerie) ou tout état d'urgence ou état sanitaire ou raison climatique, ou autre cas ne dépendant pas de la volonté des organisateurs :

- 80% jusqu'au 28/02/24
- 50% à compter du 01/04/24
- Aucun remboursement à 15 jours de la course

## **6 - Matériel obligatoire/ Ravitaillements :**

Matériel conseillé : réserve d'eau, 1 barre énergétique, un téléphone portable, une couverture de survie

Ravitaillement : pas de ravitaillement pour le 15km / 1 sur le 28km / 2 sur le 45km

## **7 - Environnement :**

**Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jeter ni papiers, emballage de barres, tubes. Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas. Gardons l'esprit Trail. Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée**

## **8 - Sécurité :**

Surveillance médicale assurée par une équipe médicale, l'organisateur (AESN78) se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions atmosphériques sont de nature à mettre en péril les participants, et d'arrêter, sur avis médical tout coureur présentant des signes de défaillances physiques.

Chaque participant s'engage à respecter le code de la route lorsque le parcours croise une voie ouverte à la circulation. Des personnes habilitées les aideront en ce sens. Chaque coureur engage sa propre responsabilité en cas de manquement à ces règles.

L'organisation décline toute responsabilité lors de l'utilisation de baladeur par des coureurs durant la course. La prise en considération de l'environnement, des consignes des organisateurs et agents assurant la sécurité des routes est primordiale. L'intégrité physiques des coureurs pouvant être mis en cause, l'organisation interdit durant l'épreuve l'utilisation de baladeurs.

Sécurité Coureurs :

Un dispositif médical est assuré avec présence d'un médecin sur le terrain et d'une équipe de la protection civile

Un dispositif d'accompagnement : présence de serre fil, de vététistes qui assurent une sécurité active sur le terrain

## **9 - Droits à l'image / coordonnées mail :**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image et coordonnées mail.

## **10 - Résultats / Récompenses :**

Pas d'affichage des résultats / Consultation en ligne

Récompenses aux 3 premiers du classement général et à chaque premier/e des catégories suivantes :

- Jeune (cadet/junior /espoir)
- Sénior
- Master 0 et 1
- Master 2 et 3
- Master 3 et 4
- Master 5 et 6
- Master 7 et 8
- **Marche**

#### 11 - Assurance/ Responsabilité :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagee.